

---

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°2022.11.1233A

---

**Objet** : Raccordement de câble 117B rue Pierre Julien, mardi 20 décembre 2022, circulation interdite rue Puits Seigneux

POLE SECURITE  
Police Municipale  
TL/MS

Le Maire de la Ville de Montélimar,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-2 et suivants ;

VU le Code de la route ;

VU l'instruction interministérielle du 22 octobre 1963 relative à la signalisation routière et notamment la 8<sup>ème</sup> partie relative à la signalisation temporaire ;

VU la demande présentée par l'entreprise ENEDIS, rue Joseph Ayme, 26200 MONTE LIMAR,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes dispositions pour assurer le bon déroulement des travaux et la sécurité des usagers de la voie publique,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 01** : L'entreprise ENEDIS effectuera un raccordement de câble au 117B rue Pierre Julien, **mardi 20 décembre 2022**.

**ARTICLE 02** : A cet effet, pour permettre à l'entreprise ENEDIS de stationner une nacelle, la circulation sera interdite dans la rue Puits Seigneux **mardi 20 décembre 2022 de 8H à 14H**.

**ARTICLE 03** : L'entreprise ENEDIS sera chargée de mettre en place tous les panneaux de signalisation réglementaire nécessaires à l'exécution du présent arrêté et à l'information des usagers.

**ARTICLE 04** : En cas de nécessité absolue, l'entreprise ENEDIS facilitera la circulation des services de secours et des véhicules d'intervention (pompiers, police.....).

**ARTICLE 05** : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Commandant du Commissariat de Police Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

ENEDIS  
rue Joseph Ayme  
26200 MONTE LIMAR

Fait à Montélimar, le 28 novembre 2022

Monsieur Jean-Michel GUALLAR  
Adjoint au Maire

  
The stamp is circular and blue. It features a central emblem of a rooster, which is the coat of arms of Montélimar. The text around the emblem reads "MAIRIE DE MONTE LIMAR" at the top and "MONTE LIMAR" at the bottom, with two small stars on either side of the emblem.

Le présent arrêté peut faire l'objet, devant le tribunal administratif compétent, d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la notification de l'arrêté considéré. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'arrêté. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).